

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur ROYEN Paul demeurant Rue du Bois l'Abbé 18 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue du Bois l'Abbé, 18 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section C n°421M.

Le projet consiste en 3 éléments :

- L'aménagement d'une aire de stationnement :
 - Une surface de 43,57 m² pour 2 véhicules en façade avant, celle-ci sera située à gauche de la terrasse existante devant l'habitation ;
 - Une largeur de 5 m pour 7,93 m de profondeur (jusqu'à la façade avant de l'habitation existante) ;
 - Au vu de la déclivité du terrain, sa réalisation nécessitera des remblais importants et l'abattage d'un arbre ;
 - Les murs de soutènement seront constitués de blocs en béton stepocq et couverts d'un bardage bois vertical ;
 - Sa hauteur sera de 2,75 m de haut au niveau de l'alignement avec l'habitation existante.
 - Des graviers et un garde-corps en inox viendront compléter le projet.
- L'abattage d'un arbre ;
- La régularisation de la modification de l'enveloppe d'une construction : bardage bois.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Les écarts aux prescriptions du lotissement sont les suivants :

- Les talus, soutènement et terrasse ne pourront dépasser 0,5 m de hauteur par rapport au niveau naturel. -> ici, mur de soutènement de 2,75 m de hauteur ;
- Les matériaux de parement sont la brique rugueuse et pierre de taille. -> Ici, bardage bois vertical.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be. Une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 5 au 19 janvier 2023 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 22 décembre 2022